




SESSION  
16/10/2019

Envoyé en préfecture le 21/10/2019  
Reçu en préfecture le 21/10/2019  
Affiché le   
ID : 007-210703195-20191016-DELIB822019-DE

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

Objet :

Décision Modificative  
N° 3  
Budget Communal

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Octobre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 10

Présents : MM Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Durand, Fabre, Faisse, Galamien, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Michelon, Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusés : MM Butot, Bresolin, Dolard, Garraud (pouvoir à Tolfo), Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mme Galamien.

Le Maire indique aux Membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour couvrir certaines opérations budgétaires d'où les modifications suivantes :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2313 (23) - 20 - 18 : Constructions	-70 000,00		
2315 (23) - 824 - 19 027 : Installation, matéri	-20 000,00		
2315 (23) - 824 - 19 027 : Installation, matéri	-20 000,00		
238 (23) - 20 - 18 : Avances versées sur co	70 000,00		
238 (23) - 824 - 19 027 : Avances versées s	20 000,00		
238 (23) - 824 - 19 027 : Avances versées s	20 000,00		
	<b>0,00</b>		

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
60612 (011) - 020 : Energie - Electricité	-5 550,00		
739223 (014) - 020 : Fonds de péréquation	5 550,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Pour extrait conforme  
Le Maire

Olivier PEVERELLI

